

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de  
SEINE ET MARNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARNE ET CHANTEREINE

Arrondissement de  
MEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 AVRIL 2008

L'an deux mille huit, le seize avril à vingt heures trente, les membres du CONSEIL COMMUNAUTAIRE, régulièrement convoqués en séance le dix avril 2008, se sont réunis dans la salle Malraux, au centre culturel de Chelles, sous la présidence de M. Pierre-Jean PRILLARD, pour les deux premiers points, et de M. Jean-Jacques MARION pour le reste du conseil.

ETAIENT PRESENTS :

*Pour la ville de Brou sur Chantereine :*

M. De Carvalho, M. Gerle, M. Pierard, M. Bréhaux, Mme Bertheau et Melle Gerle.

*Pour la ville de Chelles :*

M. Marion, M. Garnier, M. Bégué, M. Le Bescond, M. Bouallaga, Mme Autreux, M. Mignondo, M. Athuil, M. Rodriguez, M. Ferrand, M. Mouly, M. Vigier, M. Pipard, M. Philippon, M. Ferrer et M. Mamou.

*Pour la ville de Courtry :*

M. Pilard, Mme Bahri, M. Houbiguan, M. Peloille, M. Houard (arrivé au 3<sup>ème</sup> point) et Mme Dupont.

*Pour la ville de Vaires-sur-Marne :*

M. Noyelles, Mme Coulais, M. Guillaume, M. Prillard, M. Aveline, M. Vincent, M. Bourre, M. Vaultier, M. Darloy et M. Toffolon.

ETAIT ABSENT : M. Jean-Marc Deschamps.

ONT DONNE POUVOIR : M. Emeric Bréhier à M. Bernard Garnier

Mme Patricia Lavorata à M. Jean-Jacques Marion

Mme Marie-Annick Perroteau à Mme Lydie Autreux

M. Denis Prené à M. Jean-Luc Pilard.

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Bouallaga et Melle Gerle.

# Conseil communautaire du 16 avril 2008

## Compte rendu sommaire

Le Conseil communautaire a :

- **Installé**, dans leurs fonctions, les conseillers communautaires désignés par les communes membres, à savoir :

### Pour Brou-sur-Chantereine :

M. Antonio De Carvalho, M. Eddie Gerle, M. Philippe Pierard, M. Eric Bréhaux, Mme Marie-Madeleine Bertheau, Melle Eva Gerle, M. Jean-Marc Deschamps.

### Pour Chelles :

M. Jean-Jacques Marion, M. Bernard Garnier, M. Jean-Paul Bégué, M. Emeric Bréhier, M. Michel Le Bescond, M. Toufik Bouallaga, Mme Patricia Lavorata, Mme Marie-Annick Perroteau, Mme Lydie Autreux, M. Augustin Mignondo, M. Paul Athuil, M. Antoine Rodriguez, M. Jean-Marc Ferrand, M. Frank Mouly, M. Gilles Vigier, M. Hubert Pipard, M. Jacques Philippon, M. Patrick Ferrer, M. Alain Mamou.

### Pour Courtry :

M. Jean-Luc Pilard, Mme Marie-Chantal Bahri, M. Denis Prené, M. Armen Houbiguan, M. José Péloille, M. Pierre Houard, Mme Christelle Dupont.

### Pour Vaires-sur-Marne :

M. Jean-Pierre Noyelles, Mme Monique Coulais, M. Jean-Louis Guillaume, M. Pierre-Jean Prillard, M. Paul Aveline, M. Philippe Vincent, M. Jean-Paul Bourre, M. Bernard Vaultier, M. Luc Darloy, M. José Toffolon.

- **Désigné** au poste de Président de la Communauté de communes Marne et Chantereine M Jean-jacques Marion (vote : 36 voix) ;
- **Fixé** à 11 le nombre de vice-présidents (unanimité : 38 pour et 4 n'ont pas pris part au vote), **désigné** aux postes de vice-présidents :  
M. Jean-Pierre Noyelles, 1<sup>er</sup> vice-président (38 voix), M. Jean-Luc Pilard, 2<sup>ème</sup> vice-président (38 voix), M. Antonio De Carvalho, 3<sup>ème</sup> vice-président (38 voix), M. Bernard Garnier, 4<sup>ème</sup> vice-président (38 voix), Mme Marie-Chantal Bahri, 5<sup>ème</sup> vice-présidente (39 voix), Mme Monique Coulais, 6<sup>ème</sup> vice-présidente (37 voix), M. Jean-Paul Bégué, 7<sup>ème</sup> vice-président (38 voix), M. Jean-Marc Ferrand, 8<sup>ème</sup> vice-président (38 voix), M. Antoine Rodriguez, 9<sup>ème</sup> vice-président (38 voix), M. Eddie Gerle, 10<sup>ème</sup> vice-président (39 voix), M. Philippe Vincent, 11<sup>ème</sup> vice-président (39 voix),  
**composé** le Bureau communautaire du Président et des 11 vices-présidents désignés par le Conseil (unanimité : 38 pour et 4 n'ont pas pris part au vote) ;
- **Décidé** le versement d'indemnités de fonction au Président et aux vice-présidents à compter de la date d'installation du conseil communautaire, soit le 16 avril 2008, **fixé**, conformément les montants des indemnités à : 82,49 % de l'indice 1015 pour le Président



Marne  
et Chantereine  
Communauté de communes

et 33 % de l'indice 1015 pour les 11 vice-présidents (unanimité : 38 pour et 4 n'ont pas pris part au vote) ;

- **Délégué** au Bureau et au Président les décisions suivantes :

Délégation au bureau :

- De solliciter toutes subventions auprès de l'Etat, des collectivités territoriales et autres organismes, dans le respect des compétences et des engagements communautaires ;
- De décider l'adhésion de la Communauté à toute association ou organismes extérieurs (sauf établissement public) ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres qui peuvent être passés d'un montant égal ou supérieur à 206 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- D'adopter les conventions de partenariat, les conventions d'études et les protocoles d'accord au regard des mêmes seuils que ceux pour les marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers au delà de 4 600 euros ;
- De décider l'acquisition de biens immobiliers sur la base de l'évaluation des services fiscaux, dans les limites des compétences communautaires et des crédits budgétaires ;
- D'arrêter et de modifier le tableau des effectifs du personnel communautaire, de fixer la nature des activités à titre accessoire et le montant des indemnités correspondantes, et d'adopter toute convention de mise à disposition de personnel (agents et/ou services) ;
- D'adopter les conventions de mise à disposition de biens et/ou de moyens pour le fonctionnement de la Communauté dans la limite des compétences transférées ;

Délégation au Président :

- De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement et la signature de marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres qui peuvent être passés pour un montant n'excédant pas 206 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- D'adopter les conventions de partenariat, les conventions d'études et les protocoles d'accord au regard des montants définis pour les marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres ;
- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services communautaires ;
- De procéder, dans la limite de l'inscription budgétaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 5 millions d'euros ;
- De décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer des contrats d'assurances dans les limites propres aux marchés publics définis ci-dessus et accepter les indemnités de sinistre préalablement négociées, y afférentes ;
- De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leur demande ;
- D'exercer, au nom de la Communauté, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;
- D'intenter au nom de la Communauté les actions en justice ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elles, en demande comme en défense, en première instance comme en appel ou en cassation, devant les juridictions judiciaires, pénales ou administratives, et d'accepter les transactions. Cette compétence s'étend aux dépôts de plainte, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la Communauté ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires, dans la limite de 50 000 € au cas où la responsabilité de la commune serait engagée pour la part non couverte par l'assurance ;
- De signer la convention prévue par le 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ;
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme, portant sur les cessions immobilières de l'Etat et de divers établissements publics (RFF, VNF ...).

Par ailleurs, et conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les attributions déléguées au Président peuvent faire l'objet de sa part d'une subdélégation aux vice-présidents.

Dit que les décisions énumérées ci-dessus seront prises, en cas d'empêchement du Président, par le vice-président ayant reçu délégation de pouvoirs en tous domaines en l'absence du Président (unanimité : 38 pour et 4 n'ont pas pris part au vote) ;

- Créé les commissions suivantes, composées de 11 membres chacune : « Développement économique et emploi », « Aménagement de l'espace et habitat », « Transports, déplacements et liaisons douces », « Développement culturel et sportif », « Ecologie Urbaine et environnement », « Tourisme et loisirs », « Finances », « Politique de la ville », Désigné, à main levée, les délégués au sein de ces commissions (unanimité : 42 pour) :

#### **Développement économique et emploi**

Brou sur Chantereine : Marie-Madeleine BERTHEAU et Jean-Marc DESCHAMPS

Chelles : Jean Paul BEGUE, Gilles VIGIER, Lydie AUTREUX et Patrick FERRER

Courtry : Denis PRENE et Christelle DUPONT

Vaires-sur-Marne : Bernard VAULTIER, Jean-Paul BOURRE et Luc DARLOY

#### **Aménagement de l'espace et habitat**

Brou sur Chantereine : Eric BREHAUX et Philippe PIERARD

Chelles : Michel LE BESCOND, Frank MOULY, Marie-Annick PERROTEAU et Patrick FERRER

Courtry : Jean-Luc PILARD et Armen HOUBIGUIAN

Vaires-sur-Marne : Paul AVELINE, Bernard VAULTIER et Luc DARLOY

#### **Transports, déplacements et liaisons douces**

Brou sur Chantereine : Eric BREHAUX et Philippe PIERARD

Chelles : Bernard GARNIER, Antoine RODRIGUEZ, Michel LE BESCOND et Jacques PHILIPPON

Courtry : Armen HOUBIGUIAN et Marie-Chantal BAHRI

Vaires-sur-Marne : Philippe VINCENT, Jean-Paul BOURRE et Luc DARLOY

### Développement culturel et sportif

Brou sur Chantereine : Eva GERLE et Antonio DE CARVALHO

Chelles : Jean Marc FERRAND, Emeric BREHIER, Augustin MIGNONDO et Patrick FERRER

Courtry : José PELOILLE et Marie-Chantal BAHRI

Vaires-sur-Marne : Monique COULAIS, Pierre-Jean PRILLARD et José TOFFOLON

### Ecologie Urbaine et environnement

Brou sur Chantereine : Antonio DE CARVALHO et Philippe PIERARD

Chelles : Paul ATHUIL, Augustin MIGNONDO, Patricia LAVORATA et Alain MAMOU

Courtry : Pierre HOUARD et Christelle DUPONT

Vaires-sur-Marne : Jean-Louis GUILLAUME, Pierre-Jean PRILLARD et José TOFFOLON

### Tourisme et loisirs

Brou sur Chantereine : Eva GERLE et Marie-Madeleine BERTHEAU

Chelles : Jean Paul BEGUE, Jean Marc FERRAND, Paul ATHUIL et Alain MAMOU

Courtry : Pierre HOUARD et José PELOILLE

Vaires-sur-Marne : Philippe VINCENT, Paul AVELINE et Luc DARLOY

### Finances

Brou sur Chantereine : Marie-Madeleine BERTHEAU et Eddie GERLE

Chelles : Toufik BOUALLAGA, Emeric BREHIER, Frank MOULY et Hubert PIPARD

Courtry : Denis PRENE et Armen HOUBIGUIAN

Vaires-sur-Marne : Jean-Pierre NOYELLES, Monique COULAIS et José TOFFOLON

### Politique de la ville

Brou sur Chantereine : Eddie GERLE et Antonio DE CARVALHO

Chelles : Marie-Annick PERROTEAU, Jean-Jacques MARION, Gilles VIGIER et Jacques PHILIPPON

Courtry : Marie-Chantal BAHRI et Jean-Luc PILARD

Vaires-sur-Marne : Jean-Pierre NOYELLES, Jean-Louis GUILLAUME et José TOFFOLON

- **Crée** la commission d'appel d'offres composée du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, ladite commission ayant mission également d'ouvrir les plis lors de mise en œuvre d'une délégation de service public et servant également de jurys de concours, **désigné** comme membres composant la commission d'appel d'offres : le Président, M. Jean-Jacques Marion, 5 titulaires : Bernard GARNIER, Antoine RODRIGUEZ, Jean-Paul BOURRE, Jean-Luc PILARD et Marie-Madeleine BERTHEAU, 5 suppléants : Toufik BOUALLAGA, Augustin MIGNONDO, Jean-Louis GUILLAUME, Pierre HOUARD et Philippe PIERARD, **et désigné**, comme représentant légal, en cas d'absence du Président, le 1<sup>er</sup> vice-président, M. Jean-Pierre Noyelles (une seule liste : 38 voix) ;
- **Désigné** les délégués de la Communauté de communes Marne et Chantereine au sein du SMIEPRSD (unanimité : 38 pour et 4 n'ont pas pris part au vote) :  
10 délégués titulaires  
Bernard GARNIER, Michel LE BESCOND, Frank MOULY, de Chelles  
Jean-Pierre NOYELLES, Jean-Louis GUILLAUME, Philippe VINCENT, de Vaires-sur-Marne  
Antonio DE CARVALHO, Eddie GERLE, de Brou sur Chantereine  
Jean-Luc PILARD, Armen HOUBIGUIAN, de Courtry  
et 10 délégués suppléants  
Jean-Jacques MARION, Paul ATHUIL, Emeric BREHIER, de Chelles  
Monique COULAIS, Jean-Paul BOURRE, Bernard VAULTIER, de Vaires-sur-Marne  
Eric BREHAUX, Eva GERLE, de Brou sur Chantereine  
Pierre HOUARD, Denis PRENE, de Courtry

- **Désigné** les délégués de la Communauté de communes Marne et Chantereine au sein du SITBCCE (unanimité : 39 pour et 3 n'ont pas pris part au vote):  
8 délégués titulaires  
 Bernard GARNIER, Antoine RODRIGUEZ, de Chelles  
 Philippe VINCENT, Jean-Paul BOURRE, de Vaires-sur-Marne  
 Antonio DE CARVALHO, Philippe PIERARD, de Brou sur Chantereine  
 Armen HOUBIGUIAN, Marie-Chantal BAHRI, de Courtry  
8 délégués suppléants  
 Michel LE BESCOND, Frank MOULY, de Chelles  
 Monique COULAIS, Paul Aveline, de Vaires-sur-Marne  
 Marie-Madeleine BERTHEAU, Eddie GERLE, de Brou sur Chantereine  
 José PELOILLE, Pierre HOUARD, de Courtry
  
- **Désigné** les délégués de la Communauté de communes Marne et Chantereine au sein du SMABCVCP (unanimité : 38 pour et 4 n'ont pas pris part au vote) :  
10 délégués titulaires  
 Paul ATHUIL, Augustin MIGNONDO, Toufik BOUALLAGA, Jean-Jacques MARION, de Chelles  
 Jean-Louis GUILLAUME, Bernard VAULTIER, de Vaires-sur-Marne  
 Eric BREHAUX, Eva GERLE, de Brou sur Chantereine  
 Pierre HOUARD, Denis PRENE, de Courtry  
et 5 délégués suppléants  
 Antoine RODRIGUEZ, Jean Marc FERRAND, de Chelles  
 Jean-Paul BOURRE, de Vaires-sur-Marne  
 Antonio DE CARVALHO, de Brou sur Chantereine  
 Jean-Luc PILARD, de Courtry
  
- **Désigné** les délégués de la Communauté de communes Marne et Chantereine au sein du SIETREM, (unanimité : 38 pour et 4 n'ont pas pris part au vote) :  
17 délégués  
 Augustin MIGNONDO, Paul ATHUIL, Antoine RODRIGUEZ, Jean Paul BEGUE, Jean-Jacques MARION, Toufik BOUALLAGA, Jean Marc FERRAND, de Chelles  
 Jean-Pierre NOYELLES, Jean-Louis GUILLAUME, Paul AVELINE, Pierre-Jean PRILLARD, de Vaires-sur-Marne  
 Philippe PIERARD, Marie-Madeleine BERTHEAU, Eddie GERLE, de Brou sur Chantereine  
 Jean-Luc PILARD, Pierre HOUARD, Philippe LAURENT, de Courtry
  
- **Désigné, à main levée,** les délégués de la Communauté de communes Marne et Chantereine au sein de la Mission Locale du Bassin Chellois (unanimité : 38 pour et 4 n'ont pas pris part au vote) :  
Les Maires des 4 communes membres  
 M. Antonio DE CARVALHO, Maire de Brou sur Chantereine  
 M. Jean-Paul PLANCHOU, Maire de Chelles  
 M. Jean-Luc PILARD, Maire de Courtry  
 M. Jean-Pierre NOYELLES, Maire de Vaires-sur-Marne  
Et 4 délégués  
 M. Eddie GERLE de Brou sur Chantereine  
 M. Jean-Paul BEGUE de Chelles  
 M. Denis PRENE de Courtry  
 Mme Monique COULAIS de Vaires-sur-Marne

- **Désigné, à main levée**, les délégués de la Communauté de communes Marne et Chanteraine au sein de l'Office de Tourisme de Marne et Chanteraine (unanimité : 38 pour et 4 n'ont pas pris part au vote):  
12 délégués  
Eva GERLE, Marie-Madeleine BERTHEAU, de Brou sur Chanteraine.  
Jean Marc FERRAND, Lydie AUTREUX, Jean Paul BEGUE, Paul ATHUIL, de Chelles.  
José PELOILLE, Marie-Chantal BAHR, de Courtry.  
Jean-Pierre Noyelles, Monique COULAIS, Pierre-Jean PRILLARD, Paul AVELINE, de Vaires-sur-Marne.
- **Approuvé** le compte rendu du conseil communautaire du 16 janvier 2008 ;
- **Autorisé** l'émission du cautionnement solidaire, pour le compte de la SEML CHELLES AVENIR, au profit de la banque SOCIETE GENERALE pour sûreté du remboursement de l'emprunt d'un montant de 3 500 000 €, et ce, à hauteur de 80%, dans les termes de l'acte de cautionnement, **donné** tous pouvoirs à Monsieur le Président à l'effet de signer l'engagement de cautionnement susvisé ; Monsieur le Président étant habilité en outre à signer, sans autre délibération, tous actes subséquents (unanimité : 42 pour) ;
- **Pris** acte des décisions du Président et du Bureau communautaire.

*Fin de séance : 22h00*

*Ce compte rendu est dressé conformément au décret n°83.1025 du 28 Novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n° 84.44 du 23 Novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.*

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2008

## DELIBERATION

### 10) OBJET : Décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs

Le Président communique au Conseil communautaire les décisions du Président et du bureau prises en application de la délégation accordée sur la base de l'article L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### Concernant le Président :

- *Décision n°31/2007 du 31 janvier 2008*, relative à la passation d'un contrat d'abonnement et de fourniture en énergie électrique avec EDF pour le marché couvert de Chelles, sis avenue de la Résistance. La durée de ce contrat est de un an renouvelable.
- *Décision n°77/2007 du 22 janvier 2008*, relative à la passation d'un contrat d'abonnement et de fourniture en énergie électrique avec EDF pour le marché couvert de Brou sur Chantereine, sis 7 rue du Marché. La durée de ce contrat est de 1 an renouvelable.
- *Décision n°82/2007 du 30 janvier 2008*, relative à la passation d'un marché à procédure adaptée (MAPA) qui a pour objet les travaux, la fourniture, la maintenance et les prestations annexes des équipements de télécommunications des sites distants de la Communauté de communes Marne et Chantereine avec la société BCL ASSOCIES. Le montant de la redevance est de 897 € TTC, plus une partie à bons de commandes d'un montant annuel minimum de 2 500 € TTC et d'un montant annuel maximum de 5 000 € TTC.
- *Décision n°01/2008 du 14 janvier 2008*, relative à la passation d'une convention de coopération avec l'ANPE, dont l'objet est de définir les modalités de collaboration entre l'ANPE de Chelles et la Communauté de communes afin de favoriser l'emploi, de lutter contre le chômage de longue durée et l'exclusion et d'améliorer les services rendus aux usagers. La durée de cette convention est de un an, à compter du 1<sup>er</sup> février 2008 et renouvelable par reconduction expresse.
- *Décision n°02/2008 du 14 janvier 2008*, relative à la passation d'un contrat avec Arnaud Montenon, dont l'objet est la mise à disposition d'une exposition intitulée « Gravures sur bois japonaises », du 21 janvier au 4 février 2008 à la bibliothèque Georges Brassens, à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 261 € TTC.
- *Décision n°03/2008 du 15 janvier 2008*, relative à la passation d'un contrat avec l'agence DELALUNE, dont l'objet est la prestation d'un spectacle intitulé « Le vol de la grue » par Hélène Phung, le mercredi 30 janvier 2008, à la bibliothèque Georges Brassens, à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 850 € TTC.
- *Décision n°04/2008 du 14 janvier 2008*, relative à la passation d'un contrat avec la société CORDIA, dont l'objet est une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) visant à l'aménagement et la construction de bureaux pour le siège de Marne et Chantereine. La durée du contrat est de 7 mois. Le montant de la prestation est de 4 269,72 € TTC.



- *Décision n°05/2008 du 14 janvier 2008*, relative à la passation d'un contrat avec la société QUALICONSULT, qui a pour objet une mission de contrôle technique visant à l'aménagement et la construction de bureaux pour le siège de Marne et Chantereine. La durée du contrat est de 7 mois. Le montant de la prestation est de 9 448,40 € TTC.
- *Décision n°06/2008 du 18 janvier 2008*, relative à la passation d'un contrat d'assurance temporaire « Tous risques Expositions » avec le cabinet ASTER représentant la compagnie ALBINGIA, dont l'objet est la garantie de l'exposition « Gravures sur bois japonaises » à la bibliothèque Georges Brassens, à Chelles. La prestation est conclue pour une durée allant du 14 janvier au 5 février 2008. Le montant de la cotisation est de 300 € TTC.
- *Décision n°07/2008 du 22 janvier 2008*, relative à la passation d'une convention avec Expertise et Valorisation Foncières (EVF), dont l'objet est de mener une étude prospective du marché de l'immobilier d'entreprise sur le secteur dénommé « Îlot Castermant » afin d'évaluer les différentes options envisageables et de proposer les modalités adéquates pour les mettre en oeuvre. La durée de la convention est de 12 semaines, à compter de la date de sa signature. Le montant de la prestation est de 10 000 € TTC.
- *Décision n°08/2008 du 22 janvier 2008*, relative à la passation d'un avenant n°16 au contrat d'assurance « Dommage aux biens » avec la mutuelle d'assurance SMACL, dont l'objet est la garantie, au titre des risques locatifs, de l'école de musique de Courtry, d'une superficie totale de 185 m<sup>2</sup>, et située au sein de l'espace Jacobsen, à Courtry. La prestation est conclue pour une durée de un an et, ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le montant global de la garantie est de 263,83 € TTC.
- *Décision n°09/2008 du 22 janvier 2008*, relative à la passation d'un avenant n°17 au contrat d'assurance « Dommage aux biens » avec la mutuelle d'assurance SMACL, dont l'objet est la garantie d'une harpe, placée sous la garde provisoire de Marne et Chantereine. La prestation est conclue pour une période allant du 11 au 14 janvier 2008. Le montant global de la garantie est de 90,63 € TTC.
- *Décision n°10/2008 du 25 janvier 2008*, relative à la passation d'un contrat avec la société PROTECTAS, dont l'objet est une mission d'audit et de conseil en vue d'assister Marne et Chantereine dans la procédure de passation des marchés publics d'assurance. La prestation est conclue pour une durée de 9 à 10 mois et, ce, à compter de la date de notification du contrat, jusqu'à la date de prise d'effet des nouveaux contrats d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le montant de la prestation est de 3 900 € HT.
- *Décision n°11/2008 du 29 janvier 2008*, relative à l'usage du droit de préemption dont dispose la Communauté de communes, au titre de la politique locale de l'habitat et dans le cadre de la construction de logements sociaux, sur le bien sis 28 route de Montfermeil, à Courtry, cadastré section BI 25 pour 657 m<sup>2</sup>. Le montant de l'acquisition est de 165 000€.
- *Décision n°12/2008 du 4 février 2008*, relative à la passation d'un contrat avec la société NESARGOT, dont l'objet est la sous-location du lot n°8 des Ateliers Locatifs. La durée du contrat est fixée à 3, 6 ou 9 ans qui commenceront à courir à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008. Le montant du loyer est de 745,07 € HT / mois toutes charges comprises forfaitairement.
- *Décision n°13/2008 du 31 janvier 2008*, relative à la passation d'un contrat pour l'installation de deux distributeurs automatiques dans les centres nautiques de Chelles et de Vaires-sur-Marne avec la société TOPSEC, dont l'objet est la vente d'accessoires pour piscine à usage public. La durée initiale de cette prestation est de 4 ans, à compter du jour de l'installation de l'appareil et renouvelable par reconduction expresse de 3 ans. Le montant de la rétrocession à la Communauté de communes du chiffre d'affaire réalisé par les distributeurs est de 12 %.

- *Décision n°14/2008 du 31 janvier 2008*, relative à la passation d'un contrat d'adhésion à l'association « S.O.S. M.N.S. », dont l'objet est la mise à disposition à la demande, au Centre nautique de Chelles, de Maîtres Nageurs Sauveteurs titulaires d'un diplôme. La prestation est conclue pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008.
- *Décision n°15/2008 du 4 février 2008*, relative à la passation d'un avenant n°18 au contrat d'assurance « Dommage aux biens » avec la mutuelle d'assurance SMACL, dont l'objet est la garantie du Marché de Noël de Chelles. La prestation est conclue pour une période allant du 11 au 16 décembre 2007. Le montant global de la garantie est de 58,31 € TTC.
- *Décision n°16/2008 du 7 février 2008*, relative à la passation d'un marché à procédure adapté (MAPA) avec la société SEIP IDF, dont l'objet est la réfection de l'éclairage public de la rue Pierre Mendès France sur Brou sur Chantereine et Chelles. La durée de la prestation est de 1 mois et, ce, à compter de la date de notification du marché. Le montant des travaux est de 67 220,70 € TTC.
- *Décision n°17/2008 du 18 février 2008*, relative à la passation d'un contrat avec l'association VOIX TISSEES, dont l'objet est la prestation, dans le cadre du « Printemps des Poètes 2008 », de lectures rencontres dans les bibliothèques de la Communauté de communes. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 2 000 € TTC.
- *Décision n°18/2008 du 19 février 2008*, relative à la passation d'un contrat avec l'association RACONT'ART, dont l'objet est la prestation d'un spectacle intitulé « Il pleut, il mouille », le samedi 22 mars 2008, à 10 h et 11 h, à la bibliothèque Georges Brassens, à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 657 € TTC.
- *Décision n°19/2008 du 28 février 2008*, relative à la passation d'un contrat d'assurance temporaire « Tous risques Expositions » avec le cabinet ASTER représentant la compagnie ALBINGIA, et dont l'objet est la garantie de l'exposition des tableaux de l'artiste Albert Cassard, à la bibliothèque Georges Brassens, à Chelles. La prestation est conclue pour une durée allant du 4 mars au 29 mars 2008. Le montant de la cotisation est de 300 € TTC.
- *Décision n°20/2008 du 17 mars 2008*, relative à la passation d'un avenant avec le groupement Aménagement 77 – Dutertre et associés – Paul Green – Egis Aménagement, dont l'objet est de mener des études complémentaires afin de permettre d'établir un diagnostic pollution. La prestation prend effet le jour de la notification de l'avenant. Le montant de la prestation est de 2 715 € HT.
- *Décision n°21/2008 du 17 mars 2008*, relative à la passation d'un marché à procédure adapté (MAPA) avec la société GEOMEDIA, dont l'objet est la maintenance des logiciels AUTOCAD pour le siège de Marne et Chantereine. Le montant de la maintenance est de 717,60 € TTC, plus une partie à bons de commandes concernant l'assistance, la formation et l'installation sur site des logiciels, d'un montant annuel minimum de 825,24 € TTC et d'un montant annuel maximum de 1 650,48 € TTC.
- *Décision n°22/2008 du 17 mars 2008*, relative à la passation d'un avenant n°19 au contrat d'assurance « Dommage aux biens » avec la mutuelle d'assurance SMACL, dont l'objet est la garantie du bâtiment sis place du 8 mai 1945 à Brou sur Chantereine, d'une superficie totale de 520 m<sup>2</sup>. La prestation est conclue pour une période allant du 5 mars 2008 au 31 décembre 2008. Le montant global de la garantie est de 515,73 € TTC.
- *Décision n°23/2008 du 7 mars 2008*, relative à la passation d'un marché à procédure adapté (MAPA) avec la société CODRA, qui a pour objet une étude relative à l'évolution des réseaux de transport du bassin chellois et leurs impacts sur les pôles gare et les points forts de correspondances. La durée de la prestation est de 3 mois et, ce, à compter de la date de notification du marché. Le montant de la prestation est fixé à 25 800 € HT.
- *Décision n°24/2008 du 13 mars 2008*, relative à la passation d'un marché à procédure

- adapté (MAPA) avec la société CECCLIA, dont l'objet est l'élaboration d'un audit accessibilité aux personnes handicapées des lieux publics et de la voirie, pour le lot B1 « Accessibilité voirie ». La durée de la prestation est de 16 mois et, ce, à compter de la date de notification du marché. Le montant de ces prestations est de 8 682,96 € TTC.
- *Décision n°25/2008 du 13 mars 2008*, relative à la passation d'un marché à procédure adapté (MAPA) avec la société PYRAMIDE CONSEILS SARL, dont l'objet est l'élaboration d'un audit accessibilité aux personnes handicapées des lieux publics et de la voirie, pour le lot A1 « Accessibilité bâtiments ». La durée de la prestation est de 16 mois et, ce, à compter de la date de notification du marché. Le montant de ces prestations est de 6 027,84 € TTC.
  - *Décision n°26/2008 du 14 mars 2008*, relative à la passation d'un contrat pour une mission d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) avec la société MISSION H 2 O, dont l'objet est la réhabilitation des piscines de Chelles et de Vaires-sur-Marne. La durée du marché est de 18 mois. Le montant de la prestation est de 42 458 € TTC.
  - *Décision n°27/2008 du 25 mars 2008*, relative à la passation d'un contrat avec l'association PROMOLEJ, dont l'objet est la prestation d'une intervention auprès de classes primaires dans le cadre d'un projet sur le roman policier, le vendredi 18 avril 2008 à 10h et 14h30, à la bibliothèque Olympe de Gouges, à Chelles. Le montant de la prestation est fixé à la somme forfaitaire de 380 € TTC.

Concernant le bureau communautaire :

- *Décision n°03/2008, lors de sa séance du 13 février 2008*, relative à la modification de la régie de recettes "Ecole de musique de Vaires-sur-Marne" à compter du 14 février 2008, en la dotant d'un fonds de caisse d'un montant de 50 euros.
- *Décision n°04/2008, lors de sa séance du 13 février 2008*, relative à la création d'une régie d'avances « Ecole de musique de Courtry » à Courtry, auprès de la Communauté de communes, à compter du 3 mars 2008, et installée à l'espace Jacobsen, 31 rue Charles Van Wyngène, 77181 Courtry. Le montant de l'avance maximum à consentir est fixé à 160 euros.
- *Décision n°05/2008, lors de sa séance du 13 février 2008*, relative à la création d'une régie d'avances « Ecole de musique de Vaires-sur-Marne » à Vaires-sur-Marne, auprès de la Communauté de communes, à compter du 3 mars 2008, et installée 31/33 avenue Jean Jaurès, 77360 Vaires-sur-Marne. Le montant de l'avance maximum à consentir est fixé à 160 euros.
- *Décision n°06/2008, lors de sa séance du 13 février 2008*, relative à l'attribution, suite à la commission d'Appel d'Offres du 23 janvier 2008, du marché de travaux de création d'une piste cyclable, située quai de l'Yser à Chelles, à la société PIAN Entreprise pour un montant de 168 195,87 € TTC.
- *Décision n°07/2008, lors de sa séance du 13 février 2008*, relative à l'attribution, suite à la commission d'Appel d'Offres du 23 janvier 2008, des lots n°1 et 2 du marché de travaux de réfection des trottoirs et de création d'une piste cyclable, route de Claye à Chelles, respectivement à l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant de 369 389, 86 € TTC et à l'entreprise SPIE pour un montant de 129 433, 89 € TTC.
- *Décision n°08/2008, lors de sa séance du 13 février 2008*, relative à l'attribution, suite à la commission d'Appel d'Offres du 16 janvier 2008, du marché de prestation intellectuelle de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale auprès des gens du voyage sédentarisés sur la commune de Chelles, au GIE CATHS, pour un montant de 223 652 € TTC.
- *Décision n°09/2008, lors de sa séance du 13 février 2008*, relative à l'adoption d'une convention simplifiée d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le SMIEPRSD Marne Nord portant sur

une mission d'étude globale et de programmation du projet d'implantation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, pour un montant maximum de 3 000 € HT.

- *Décision n°10/2008, lors de sa séance du 13 février 2008, relative à l'attribution, suite à la commission d'Appel d'Offres du 23 janvier 2008, du marché de nettoyage des marchés d'approvisionnement de la Communauté de communes à la société Marchés Publics Cordonnier pour un montant de 73 556 € TTC pour une année civile.*
- *Décision n°11/2008, lors de sa séance du 13 février 2008, relative à la relance d'une procédure d'appel d'offre, en application des articles 33, 57 et suivants du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de réhabilitation des bureaux de Marne et Chantereine.*
- *Décision n°12/2008, lors de sa séance du 13 février 2008, relative à l'adoption, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007, d'un avenant n°2 à la convention de mise à disposition partielle des services de la Ville de Chelles au profit de la Communauté de communes, permettant la réévaluation des services mis à disposition et le retrait de la Direction du développement urbain suite à son transfert à Marne et Chantereine au 1<sup>er</sup> janvier 2007.*
- *Décision n°13/2008, lors de sa séance du 13 février 2008, relative à l'adoption d'un procès-verbal de mise à disposition de locaux à usage de salles de cours et d'accueil du public, pour l'exercice de la compétence « Pratiques musicales », situés dans l'espace Robert Jacobsen, 31 rue Charles Wyngène, à Courtry,*
- *Décision n°14/2008, lors de sa séance du 13 février 2008, relative au lancement d'une procédure de consultation pour la passation des différents contrats d'assurances de la Communauté de communes, sous forme de marché à procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics.*
- *Décision n°15/2008, lors de sa séance du 13 février 2008, donnant délégation au Centre de Gestion de Seine et Marne, pour le compte de la Communauté de Communes, pour la souscription éventuelle de conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel.*
- *Décision n°16/2008, lors de sa séance du 13 février 2008, émettant un avis favorable sur les propositions de programme et sur le partenariat avec l'UCPA pour la réalisation et la mise en œuvre de la troisième édition de la Fête de Marne et Chantereine, le dimanche 8 juin 2008, sur la base de loisirs de Vaires-sur-Marne.*

**Le Conseil communautaire,**

*Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,*

**PREND ACTE** de ces décisions.

**ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNE AU REGISTRE  
POUR EXTRAIT CONFORME**

Conseillers en exercice : 43

Conseillers présents : 38

Conseillers représentés : 4

Reçue en Sous-Préfecture de Torcy le  
Affichée le  
Chelles, le

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
E. Vignacourt



**Le Président,**

**Jean Jacques MARION**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le  
Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois